



Comité Social d'Administration Ministériel CSA-M

Compte-rendu UNSA-Défense
20 décembre 2023

Le Secrétaire Général pour l'Administration (SGA) a présidé le Comité social d'administration Ministériel, ce 20 décembre 2023.

L'UNSA Défense était représentée par : Laurent TINTIGNAC, Nathalie ALBERTIN et Stéphane BELZIC

ORDRE DU JOUR

1. Projet de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
2. Directive portant lignes directrices de gestion pour la mobilité du personnel civil de la défense
3. Actualisation des lignes directrices de gestion en matière d'avancement et de promotion du personnel civil
4. Décret relatif à certains emplois de direction du ministère de la défense
5. Arrêté modifiant l'arrêté du 20 décembre 2017 fixant la liste des emplois de niveau hors catégorie D au bénéfice des ouvriers de l'Etat du ministère des armées.
6. Projet d'arrêté désignant les mesures de transformation
7. Information sur les 3 projets d'arrêtés sur les concours de la filière technique
8. Bilan 2022 du plan handicap 2022-2024
9. JO et JOP 2024
10. Questions diverses

1 Projet de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines : le projet est un document programmatique qui doit être décliné dans le cadre de l'agenda social. Il repose sur trois grandes orientations :

- a. Attractivité/fidélisation
- b. Place de l'agent au sein de l'institution
- c. Modernisation de la fonction RH





Ce projet a vocation à être décliné dans chaque CSA-R. Un suivi sera effectué pour chacun des chapitres ci-dessus.

Avis de l'UNSA Défense : l'UNSA Défense constate que le texte est un document essentiel mais qu'il nécessite une bonne identification des métiers. Pour que ce projet soit une réussite, il faut non seulement attirer de nouveaux agents mais aussi prendre soin de ceux qui sont déjà présents et donner du sens à leurs missions et métiers.

Vote de l'UNSA Défense : abstention

2 Directive portant lignes directrices de gestion pour la mobilité du personnel civil de la défense :

Rappel des priorités du ministère en matière de mobilité :

- L'égalité de traitement des candidatures : un tableau de suivi des candidatures est joint au dossier de mobilité
- Le droit à l'information des agents :
- Le respect des priorités légales

Bilan de la mise en œuvre des LDG mobilité :

- Mobilité en métropole en 2022 :**
 - * 1.402 avec changements de résidence
 - * 10.598 sans changement de résidence
- Mobilité à l'outre-mer et à l'étranger**
- Mise en qualité des offres d'emploi :** un nouveau modèle de fiche de poste est déployé dans Mobilia.

	2020	2021	2022	2023*
Fiches de poste publiées	168	136	127	181
Candidatures	1036	1109	813	1256
Affectations	115	134	106	137
				*données non finalisées

- Perspectives :** la revue des postes et la revue des cadres :

Actions mises en œuvre :

- Un espace informatif « parcours de carrière des cadres civils » créé sur >SGA-Connect.
- Diffusion de la liste des offres d'emploi aux Attachés et ICD deux fois par mois.





- Un questionnaire parcours de carrière a été mis en place à titre expérimental : sur 5579 cadres interrogés, 1363 ont répondu.
- Sollicitation des employeurs pour identifier les postes à pourvoir dans les 18 mois d'une part et les cadres qui souhaitent une mobilité.

Avis de l'UNSA Défense : l'UNSA Défense estime que le plan présenté est ambitieux mais s'interroge sur la capacité de la DRH-MD à le soutenir. En effet, la suppression de postes au sein de la DRH-MD en 2024 ne semble pas y concourir. L'UNSA a souligné qu'il est très important que les employeurs répondent à tous les candidats qui postulent sur un poste.

Vote de l'UNSA Défense : abstention

3 Actualisation des lignes directrices de gestion en matière d'avancement et de promotion du personnel civil

Le maintien de la politique fixant la priorité à la qualité du dossier est unanimement souhaité. Les créneaux (âges) ont été revus pour être au plus près de la cartographie des fonctionnaires du MINARM.

Les créneaux des avancements de grade seront les suivants :

Filière administrative :

	Conditions statutaires	Trajectoire courte	Trajectoire médiane	Trajectoire longue
AAP2	AA 6 ^{ème} échelon et 5 ans de grade	5/6 ans de grade	7/11 ans de grade	12 ans de grade et plus
AAP1	AAP2 6 ^{ème} échelon et 5 ans de grade	5/8 ans de grade	9/21 ans de grade	22 ans de grade et plus
SACS	SACN 8 ^{ème} échelon depuis 1 an et 5 ans de services effectifs de B	5/6 ans de grade	7/25 ans de grade	26 ans de grade et plus
SACE	SACS 7 ^{ème} échelon depuis 1 an et 5 ans de services effectifs de B	Inférieur à 4 ans de grade	4/7 ans de grade	8 ans de grade et plus
APAE	AAE 8 ^{ème} échelon et 7 ans de grade de A	7/8 ans de grade	9/24 ans de grade	25 ans de grade et plus





Filière technique :

	Conditions statutaires	Trajectoire courte	Trajectoire médiane	Trajectoire longue
ATPMD2	ATMD 6 ^{ème} échelon et 5 ans de grade	5/6 ans de grade	7/15 ans de grade	16 ans de grade et plus
ATPMD1	ATPMD2 6 ^{ème} échelon et 5 ans de grade	5/7 ans de grade	8/18 ans de grade	19 ans de grade et plus
TSEF2	TSEF3 8 ^{ème} échelon depuis 1 an et 5 ans de services effectifs de B	5/6 ans de grade	7/15 ans de grade	16 ans de grade et plus
TSEF1	TSEF2 7 ^{ème} échelon depuis 1 an et 5 ans de services effectifs de B	Inférieur à 4ans de grade	4/11 ans de grade	12 ans de grade et plus
ICDD	ICD 4 ^{ème} échelon depuis 2 ans et 6 ans de grade d'ICD	6/7 ans de grade	8/15 ans de grade	16 ans de grade et plus

Filière sociale :

	Conditions statutaires	Trajectoire courte	Trajectoire médiane	Trajectoire longue
APSS	ASS 5 ^{ème} échelon et 6 ans de A	6/15 ans de grade	16/25 ans de grade	26 ans de grade et plus
CTSS	1an dans le 6 ^{ème} échelon de CTSS et au moins 6 ans de services effectifs de A	6/9 ans de grade	10/18 ans de grade	19 ans de grade et plus

Filière paramédicale :

	Conditions statutaires	Trajectoire courte	Trajectoire médiane	Trajectoire longue
ASHQC CS	ASHQC CN 6 ^{ème} échelon et 5 ans de grade ou de cat.C	4/7 ans de grade	8/19 ans de grade	20 ans de grade et plus
AS CS	AS 4 ^{ème} échelon depuis 1 an et 5 ans de corps ou grade paramédical de catégorie B	5/9 ans de grade	10/17 ans de grade	18 ans de grade et plus
INF HC	Infirmier 6 ^{ème} échelon depuis 1 an et 10 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emploi d'infirmiers de catégorie A ou dans un corps militaire d'infirmiers de niveau équivalent	2/4 ans de grade	5/12 ans de grade	13 ans de grade et plus
CRMT CS	CRMT CN 6 ^{ème} échelon depuis 1 an et au moins 10 ans de services effectifs de A ou de B paramédical	10/12 ans de grade	12/17 ans de grade	18 ans de grade et plus
CMKO CS	CMKO CN 6 ^{ème} échelon depuis 1 an et au moins 10 ans de services effectifs de A ou de B paramédical	10/13 ans de grade	13/17 ans de grade	18 ans de grade et plus
ISCG CS	ISCG CN 6 ^{ème} échelon depuis 1 an et au moins 10 ans de services effectifs de A paramédical	Compte tenu du faible volume d'agents promouvables, l'application de modèles d'avancement n'est pas apparue pertinente		





Les créneaux de promotion de corps sont les suivants :

	Conditions statutaires	Trajectoire courte	Trajectoire médiane	Trajectoire longue
SACN	Fonctionnaire de catégorie C ayant au moins 9 ans de services publics	Inférieur à 17 ans de service	18/34 ans de service	35 ans de service et plus
AAE	Appartenir à un corps classé dans la catégorie B et justifier d'au moins 9 ans de services publics dont au moins 5 dans un corps relevant du décret de 2010	Inférieur à 22 ans	23/36 ans de service	37 ans de service et plus
TSEF 3	Avoir atteint le grade d'ATPMD2 et au moins 9 années de services publics	Inférieur à 17 ans de service	18/28 ans de service	29 ans de service et plus
ICD	TSEF 1 justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année d'avancement d'au moins 9 ans de services publics dont 5 dans le corps des TSEF	Inférieur à 22 ans de service	23/36 ans de service	37 ans de service et plus
CTSS	ASS relevant du grade d'assistant principal de service social	Compte tenu du faible volume de recrutement au choix dans le corps des CTSS, l'application de modèles de promotion n'est pas apparue pertinente		

Avis de l'UNSA Défense : L'UNSA Défense s'est interrogée sur la prise en compte de la réforme des retraites. SRHC a assuré qu'effectivement, cette nouvelle donne était prise en compte. L'UNSA Défense a souligné le fait que la mobilité était toujours pénalisante pour un agent dans son parcours professionnel et a demandé une augmentation des taux pro/pro et particulièrement pour les catégories C.

NB : Il n'est pas normal que les taux pro/pro 2024 de la filière paramédicale ne soit toujours pas publiés.

Vote de l'UNSA Défense : pour

4 Décret relatif à certains emplois de direction du ministère de la défense : le but est de donner plus de visibilité au parcours professionnel au sein du MINARM

Avis de l'UNSA Défense : le texte présenté a pour but de développer et dynamiser les postes de direction hors administration centrale et administrateurs de l'Etat.

Vote de l'UNSA Défense : pour

5 Arrêté modifiant l'arrêté du 20 décembre 2017 fixant la liste des emplois de niveau hors catégorie D au bénéfice des ouvriers de l'Etat du ministère des armées.

Avis de l'UNSA Défense : l'UNSA Défense souligne le problème de vivier et demande la simplification des conditions d'accès.

Vote de l'UNSA Défense : pour





6 Projet d'arrêté désignant les mesures de transformation le projet d'arrêté concerne 24 employeurs et 8705 personnels civils répartis de la manière suivante : changement employeur : 106 - modification substantielle de postes : 6616 - suppression de postes : 1247 - délocalisation de postes : 402.

Avis de l'UNSA Défense : l'UNSA Défense s'est étonnée de ne pas voir le SID parmi les employeurs subissant des suppressions de poste. L'Administration a confirmé qu'il n'y aurait pas de poste supprimé au SID en 2024.

Vote de l'UNSA Défense : abstention pour ne pas priver les agents listés sur l'arrêté des mesures d'accompagnement.

7 Information sur les 3 projets d'arrêtés sur les concours de la filière technique :

La rénovation des concours d'accès à la fonction publique est en cours. Le but est la professionnalisation des épreuves des concours techniques et la réduction du calendrier.

Avis de l'UNSA Défense : l'UNSA Défense voit plutôt favorablement la professionnalisation des épreuves mais regrette que les grilles indiciaires ne soient pas plus attractives.

8 - Bilan 2022 du plan handicap 2022-2024 :

Recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) en 2022 : 6,53% (6,54 % en 2021).

Aides techniques et humaines :

Objet de la dépense	Nombre de bénéficiaires	Crédits ministériels	Crédits FIPHFP	Total crédits
Adaptation au poste	176	216 697 €	100 574 €	317 271 €
Aide au déplacement travail/domicile	68	501 426 €	249 188 €	750 614 €

Le MINARM a continué à prendre en charge la totalité des rémunérations et charges sociales des apprentis en situation de handicap sans avoir recours à l'aide financière du FIPHFP.

Bien que le taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) soit en baisse, le MINARM reste au-dessus des taux exigés par le FIPHFP. Le MINARM va accentuer ses actions sur les nouvelles déclarations, les renouvellements de RQTH et le recrutement de BOE.

Avis de l'UNSA Défense : l'UNSA Défense souligne l'importance du réseau handicap de la DRH-MD et s'interroge en particulier sur la catégorie des référents des CMG.





9 JO et JOP 2024 : l'adjoint au sous-chef OPS du MGA a présenté l'impact connu des JO et JOP 2024. Il n'y aura pas de mission spécifique mais un élargissement de l'opération sentinelle.

Impact sur les régions : tous les véhicules actuellement dans les GS seront rapatriés sur Paris mais seront compensés par des véhicules de location (1 pour 1). Il faudra vraisemblablement modifier l'organisation du travail sur Paris/Région Parisienne (85% des épreuves s'y dérouleront) et prévoir un plan de continuité de l'activité. Le personnel militaire ne devrait pas assurer les missions attribuées à des sociétés privées.

Avis de l'UNSA Défense : l'UNSA Défense est sceptique quant au non-recours aux personnels militaires. Elle a demandé une indemnité spécifique pour tous les personnels qui participeront à la mission JO/JOP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

CONCLUSION :

Le CSA avait un ordre du jour bien rempli, malgré ce rendez-vous fixé un 20 décembre... ce qui n'a pas empêché vos élus d'assurer leur mandat au nom de tous les personnels civils du ministère. Il n'est pas inutile de rappeler, que le CSAM reste l'instance supérieure du ministère au cours de laquelle les projets de textes sont votés bien sûr, mais aussi l'instance permettant à vos élu-es d'interpeler directement et sur tous les sujets, tous les grands subordonnés du ministre des Armées.

Ce CSAM clôturait la première année du mandat 2023/2026... autant dire qu'il reste encore bien des sujets à proposer, à examiner et à travailler afin d'apporter les meilleures réponses aux 65000 agents civils représentés dans ce comité ministériel. Pour cela, vous pouvez comme à chaque fois, compter sur vos élus.

Ces élu-es se joignent à toute la fédération UNSA-Défense, ainsi qu'à l'ensemble de vos délégués, représentants, responsables pour vous souhaiter une très bonne année 2024, pour vous-mêmes et toutes celles et ceux qui vous sont chers.

